Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mardi 21 octobre 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 15
Procuration(s) : 3
Absent(s) : 8
Nombres de votants : 18
Votes pour : 18
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 10 octobre 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0228

Relative à la validation des évaluations réalisées par France domaine sur des dossiers de régularisation ayant reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier des 11 mai 2022, 23 mai 2023, 18 juillet 2023 et 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Monsieur Alain SARMENT, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Monsieur Ali OMAR donne pouvoir à Madame Nadjima SAID, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Bibi CHANFI donne pouvoir à Monsieur Nadjayedine SIDI

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°2065/2015/CD relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2025_0024 du 25 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu le procès-verbal de la Commission Patrimoine et Foncier en date des 11 mai 2022, 23 mai 2023, 18 juillet 23 et 24 octobre 2023 portant avis favorable des dossiers de régularisation cités ci-dessous
Vu les évaluations de valeur vénale du service local du domaine de la DRFIP en date des 16,17, 21/10/2024, 15/07/2024 et 2, 5, 6, 9, 10, 11/12/ 2024 et 14 /08/2025 ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

Considérant le rapport n°2025-02740 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Considérant l'avis de la Commission aménagement du territoire, infrastructures et foncier du 15 octobre 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de valider les évaluations réalisées par France Domaine, des dossiers du Département ayant reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier des 11 mai 2022, 18 juillet 2023 et 24 octobre 2023 dont la valeur totale est estimée à la somme de **327 573 euros (trois cent vingt-sept mille cinq cent soixante-treize euros) ;**

N° Dossier	Requérant	Date CPF	Objet	Réf. Cada	Commune	Superficie	Date d'évaluation	Nouvelles Valeurs Vénales
2021-0091	ABDALLAH Nassuffou	11/05/2022	Régul	AE 140	BOUENI	645	14/08/2025	645.00€
2021-0092	MADI Anzamtou	11/05/2022	Régul	AE 141	BOUENI	1231	14/08/2025	1231.00€
2021-0093	ABDALLAH Salama	11/05/2022	Régul	AE 139	BOUENI	587	14/08/2025	587.00€
2019-0284 bis	MOINACHE Rissalati	11/05/2022	Régul	BC 247	CHIRONGUI	329 m²	14/08/2025	23 162.00€
2012-0085	ISSOUFA Nouriati ISSOUFA Ankidati MOHAMED Dhoiharati	23/05/2023	Régul	AS 695 AS 689	TSINGONI	185 m² 41 m²	15/07/2024	6 961.00€
2022-0353	AHAMADA Yasmine et consorts	18 juillet 2023	Régul	AE 623	ACOUA	317 m²	03/12/2024	2 790.00€
2022-0446	BOUCHER Rayan, Abdou	18/07/2023	Régul	AI 2021	ACOUA	4 436 m²	03/12/2023	8 517.00€
2022-0457	BACAR Bibi Adidja	18/07/2023	Régul	AB 489	ACOUA	141 m²	03/12/2024	4 343.00€
2010-0059	BOINA Fatima	18/07/2023	Régul	BM 50	BANDRELE	183 m²	04/12/2024	1 373.00€
2010-0062	BOINA Zainabou	18/07/2023	Régul	BM 127	BANDRELE	225 m²	04/12/2024	3 375.00€
ASP 365	OUSSENI Amina	18/07/2023	Régul	AC 547	BOUENI	398 m²	05/12/2024	4 594.00€
2022-0090	ABDOU MADI	18/07/2023	Régul	AZ 165	CHIRONGUI	2 674 m²	06/12/2024	47 062.00€
2022-0440	SAID ALI Saoudati	18/07/2023	Régul	AY 85	MAMOUDZOU	180 m²	02/12/2024	30 492.00€
2022-0441	SAID ALI Saoudati	18/07/2023	Régul	AY 84 AY 996	MAMOUDZOU	83 m²	02/12/2024	8 978.00€
2022-0373	ABDOUSIDI Daoud ABDOU Abdallah	18/07/2023	Régul	AO 666	MTSAMBORO	204 m²	09/12/2024	1795.00€
2020-0269	HAMZA Moana Maoulida	18/07/2023	Régul	AV 294	MSAMBORO	321 m²	09/12/2024	2 825.00 €
2007-0185	AHAMADA Said	18/07/2023	Régul	AN 822	MTSANGAMOUJI	169 m²	09/12/2024	676.00€
2022-0016	TOUNGA Salimati et Zainati	18/07/2023	Régul	AN 665	MTSANGAMOUJI	221 m²	09/12/2024	1 945.00€
2010-0420	YOUSSOUF Sitti-Anlia	18/07/2023	Régul	AK 236	SADA	1 162 m²	10/12/2024	1 859.00€
2010-0421	YOUSSOUF Kissimati	18/07/2023	Régul	AK 237	SADA	1 162 m²	10/12/2024	1 859.00€
2010-0422	YOUSSOUF Ali Bibi	18/07/2023	Régul	AK 397	SADA	1 103 m²	10/12/2024	1 765.00€
2015-0254	ACHIRAFFI Abdou	18/07/2023	Régul	AM 286	SADA	6 016 m²	10/12/2024	8 663.00€
2004-0078	MADI Dhounourayni	18/07/2023	Régul	AS 243	TSINGONI	122 m²	11/12/2024	2 684.00€
2013-0532	SAID MASSOUNDI Abdallah, Anli, Ambdi-Rabi, Razakati, Oumrati	18/07/2023	Régul	AV 451 AV 452 AV453 AV454 AV455	TSINGONI	5 106 m² 5 106 m² 5 106 m² 5 106 m² 5 106 m²	11/12/2024	25 734.00€
2022-0161	HALIDI Chazouli	18/07/2023	Régul	AO 89 AO 90	TSINGONI	16 425 m²	11/12/2024	30 573.00€

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

						16 422 m²		
2023-0109	SAINDOU Nadhiri	24/10/2023	Régul	AD 771	BANDRABOUA	654 m²	21/10/2024	1 962.00€
2023-0110	SAINDOU Oikidou	24/10/2023	Régul	AD 772	BANDRABOUA	638 m²	21/10/2024	1 914.00€
2023-0111	SAIDOU Fakihi	24/10/2023	Régul	AD 770	BANDRABOUA	658 m²	21/10/2024	1 974.00€
2023-0112	SAINDOU Mandhui	24/10/2023	Régul	AD 773	BANDRABOUA	941 m²	21/10/204	2 823.00€
2021-0574	ATTOUMANI Mouhamadi	24/10/2023	Régul	AP 165	BANDRABOUA	1376 m²	21/10/2024	4 128.00€
2022-0033	AYOUBA Daroussi	24/10/2023	Régul	AP 140	BANDRABOUA	711 m²	21/10/2024	12 798.00€
2022-0032	AYOUBA Anrifachadi	24/10/2023	Régul	AP 138	BANDRABOUA	1 517 m²	21/10/2024	34 133.00€
2022-0031	AHAMADA Sadanati	24/10/2023	Régul	AP 141	BANDRABOUA	711 m²	21/10/2024	12 798.00€
2023-0195	MARION Jacques Eugéne	24/10/2023	Régul	AT 62	BANDRABOUA	5 389 m²	21/10/2024	9 700.00€
2021-0148	AHAMADI Anthoumani	24/10/2023	Régul	AM 58	BANDRABOUA	192 m²	21/10/2024	10 349.00€
2019-0089	SOULAIMANA MADI Fatima	24/10/2023	Régul	AL 76 AL 77	BANDRELE	127 m² 73 m²	21/10/2024	3 520.00€
2022-0448	TOUFAILI Moinamaoulida	24/10/2023	Régul	AR 146	CHIRONGUI	251 m²	17/10/2024	4 418.00€
2022-0450	TOUFAILI Camilla Moichoura	24/10/2023	Régul	AR 142	CHIRONGUI	311 m²	17/10/2024	5 474.00€
2022-0449	TOUFAILI Thouraya	24/10/2023	Régul	AR 159	CHIRONGUI	312 m²	17/10/2024	5 491.00€
2011-0309	DAHILOU Chadia et consorts	24/10/2023	Régul	AV 534	CHIRONGUI	353 m²	17/10/2024	6 213.00€
2022-0066	ATTOUMANI HAMIDOUNI Nizari	24/10/2023	Régul	AD 822	KANI-KELI	119 m²	17/10/2024	2 945.00€
2022-0483	M'CHINDRA Radhia	24/10/2023	Régul	AH 228	M'TSAMBORO	588 m²	17/10/2024	12 936.00€
ASP 20152	ABAS ABDOU Saindou	24/10/2023	Régul	AR 314	SADA	3 774 m²	16/10/2024	5 435.00€
2013-0496	Daroussi Fatima	24/10/2023	Régul	AL 130	SADA	1925 m²	16/10/2024	3 080.00€
								327 573,00 €

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous les actes afférents à ces dossiers ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R.241et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25803070
Réf OSE : **2025-97604-59820**

Le 14/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0093 ; Régularisation au profit de Madame ABDALLAH Salama de la parcelle AE 139, d'une Superficie de 587 m² dans la commune de Boueni dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 11/05/2022.

Par saisine du 14 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
BOUENI	AE	139	587

La valeur retenue par le service est de **587 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

7502 - SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25802923
Réf OSE : **2025-97606-59808**

Le 14/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2019-0284 bis ; Régularisation au profit de Madame MOINACHE Rissalati de la parcelle BC 247, d'une Superficie de 329 m² sise à Tsimkoura, commune de Chirongui dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 11/05/2022.

Par saisine du 14 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
CHIRONGUI	BC	247	329

La valeur retenue par le service est de **23 162 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25802969
Réf OSE : **2025-97604-59809**

Le 14/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0091 ; Régularisation au profit de Monsieur ABDALLAH Nassufou de la parcelle AE 140, d'une Superficie de 645 m² dans la commune de Boueni dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 11/05/2022.

Par saisine du 14 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
BOUENI	AE	140	645

La valeur retenue par le service est de **645 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25803027
Réf OSE : **2025-97604-59811**

Le 14/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0092 ; Régularisation au profit de Madame MADI Anzamtou de la parcelle AE 141, d'une Superficie de 1231 m² dans la commune de Boueni dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 11/05/2022.

Par saisine du 14 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m².
BOUENI	AE	141	1 231

La valeur retenue par le service est de **1 231 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0382
Régularisation au profit de Madame SAID Anrabia de la parcelle AO 461, d'une Superficie de 116 m² sise à Mtsamboro commune de MTSAMBORO dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	4 640 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	4 640 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-4 176 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	0 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	464 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	23/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21413521 N° dossier OSE 2024-97612-90041 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	M'TSAMBORO	AO	461	116	U	Ua	OUI	Enclavé	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIE

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0373
Régularisation au profit de Messsieurs ABDOUSIDI Daoud et ABDOU Abdallah de la parcelle AO 666, d'une Superficie de 204 m² sise à Mtsamboro commune de MTSAMBORO dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD : .
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	8 160 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	8 976 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 181 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 795 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	23/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21413573 N° dossier OSE 2024-97612-90042 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	MTSAMBORO	AO	666	204	U	Ua	NON	Enclavé	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0092
Régularisation au profit de Monsieur AHAMADA Said de la parcelle AN 822, d'une superficie de 169 m² sise à Mtsangamouji, commune de MTSANGAMOUJI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle est support de voirie (le consultant indique le contraire).

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	6 760 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	6 760 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-6 084 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	0 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	676 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21413811 N° dossier OSE 2024-97613-90046 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	M'TSANGAMOUI	AN	822	169	U	Ua	OUI	Enclavé	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2010-0420
Régularisation au profit de Madame YOUSSOUF Sitti-Anlia de la parcelle AK 236, d'une superficie de 1162 m² sise à Sada, commune de SADA dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	10/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	9 296 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	9 296 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 437 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 859 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	10/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21414840 N° dossier OSE 2024-97616-90073 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	SADA	AK	236	1 162	N	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO[illegible]

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2010-0421
Régularisation au profit de Madame YOUSSOUF Kissimati de la parcelle AK 237, d'une superficie de 1162 m² sise à Sada, commune de SADA dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	10/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	9 296 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	9 296 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 437 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 859 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	10/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21414690 N° dossier OSE 2024-97616-90064 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	SADA	AK	237	1 162	N	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2010-0422
Régularisation au profit de Madame YOUSSOUF Ali Bibi de la parcelle AK 237 devenu AK 397, d'une superficie de 1103 m² sise à Sada, commune de SADA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	10/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	8 824 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	8 824 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 059 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 765 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	10/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21414481 N° dossier OSE 2024-97616-90060 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	SADA	AK	397	1 103	N	Sans objet	NON	Enclavé	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2015-0254
Régularisation au profit de Monsieur ACHIRAFFI Abdou de la parcelle AM 286, d'une superficie de 6016 m² sise à Mangajou, commune de SADA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont fort (le consultant indique moyen)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)
- La surface de terrain est supérieure à la limite de 2 500 m² pour une régularisation concernant un terrain en zone A

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	10/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	72 192 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	72 192 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-28 877 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-34 652 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	8 663 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	10/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21414380 N° dossier OSE 2024-97616-90056 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	SADA	AM	286	6 016	A	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2004-0078
Régularisation au profit de Monsieur MADI Dhounourayni de la parcelle AS 243, d'une superficie de 122 m² sise à Combani, commune de TSINGONI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	11/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	4 880 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	5 368 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-2 684 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 684 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	11/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21415379 N° dossier OSE 2024-97617-90095 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	TSINGONI	AS	243	122	U	Ua	NON	Enclavé	Aucun	Aucune

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2013-0532
Régularisation au profit de Monsieur SAID MASSOUNDI Abdallah, Anli, Ambdi-Rabi, Razakati, Oumrati des parcelles AV 451, 452, 453, 454, 455, d'une superficie de 29320 m² sise à Tsingoni, commune de TSINGONI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- Les parcelles AV 451/AV452/AV453/AV/454 et AV 455 ont accès à la voirie (le consultant indique enclavé)
- Les aléas naturels sont forts pour AV 454 et moyens pour AV 455(le consultant indique faible)
- La déclivité des parcelles AV 451/AV452/AV453/AV/454 et AV 455 est forte (le consultant indique faible)
- la superficie des parcelles AV 451/AV452/AV453/AV/454 et AV 455 est supérieure à la limite des 2 500 m² pour une opération de régularisation

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	11/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	5

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	173 604 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	173 604 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-69 442 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-78 428 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	25 734 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	11/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21415130 N° dossier OSE 2024-97617-90082 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	TSINGONI	AV	451	5 106	N	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte
2	TSINGONI	AV	452	5 106	N	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte
3	TSINGONI	AV	453	5 106	N	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte
4	TSINGONI	AV	454	5 106	A	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte
5	TSINGONI	AV	455	5 106	A	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0160
Régularisation au profit de Monsieur HALIDI Chazouli de la parcelle AO 89 et AO 90, d'une superficie de 31847 m² sise à Combani, commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- Les parcelles AO 89 et AO 90 ont accès à la voirie (le consultant indique enclavé)
- Les aléas naturels sont forts pour la parcelle AO 90 (le consultant indique faible)
- La déclivité de la parcelle AO 90 est forte (le consultant indique faible)
- la superficie des parcelles est supérieure à la limite de 2 500m² pour une opération de régularisation
- le nombre élevé d'habitations sur les parcelles remet en question l'attribution à une seule personne

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	11/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	254 776 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	254 776 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-101 910 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-122 292 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	30 573 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	11/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21415380 N° dossier OSE 2024-97617-90088 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	TSINGONI	AO	89	16 425	A	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte
2	TSINGONI	AO	90	15 422	A	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2023-0109
Régularisation au profit de Monsieur SAINDOU Nadhirt de la parcelle AD 771, d'une superficie de 654 m² sise à Handrema, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont fort (le consultant indique moyen)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	9 810 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	9 810 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 848 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 962 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20622578 N° dossier QSE 2024-97602-77026 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AD	771	654	N	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2023-0110
Régularisation au profit de Monsieur SAINDOU Oikidou de la parcelle AD 772, d'une superficie de 638 m² sise à Handrema, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD ;
- Les aléas naturels sont fort (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	9 570 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	9 570 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 656 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 914 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20622712 N° dossier OSE 2024-97602-77028 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AD	772	638	N	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2023-0111
Régularisation au profit de Monsieur SAINDOU Fakihi de la parcelle AD 770, d'une superficie de 658 m² sise à Handrema, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont fort (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	9 870 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	9 870 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 896 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 974 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20622811 N° dossier OSE 2024-97602-77033 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AD	770	658	N	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte

Jean-Bernard NILAM

Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2021-0574
Régularisation au profit de Monsieur ATTOUMANI Mouhamadi de la parcelle AP 165, d'une superficie de 1376 m² sise à Dzoumogné, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont fort (le consultant indique faible)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	20 640 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	20 640 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-16 512 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	4 128 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20643659 N° dossier OSE 2024-97602-77380 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AP	165	1 376	A	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0033
Régularisation au profit de Monsieur AYOUBA Daroussi de la parcelle AP 140, d'une superficie de 711 m² sise à Bandraboua, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)
- la parelle a une contenance de 711 m² et depasse la limite des 600 m² pour un dossier de régularisation

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	31 995 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	31 995 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-19 197 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	12 798 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20643552 N° dossier OSE 2024-97602-77378 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AP	140	711	AU	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE	
Dossier : 2022-0032 Régularisation au profit de Monsieur AYOUBA Anrifachadi de la parcelle AP 138, d'une superficie de 1517 m² sise à Bandraboua, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023. Observations du SLD : - La parcelle a accès à la voirie (le consultant indique enclavé) - La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible) - La contenance de la parcelle 1 517 m² est supérieure à la limite de 600 m² pour une régularisation	
DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	68 265 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	68 265 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-34 133 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	34 133 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20643536 N° dossier OSE 2024-97602-77377 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AP	138	1 517	AU	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Faible	Forte

Jean-Bernard NILAM

Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0031 Régularisation au
profit de Monsieur AHAMADA Sadunati de la parcelle AP 141, d'une superficie de 711 m² sise à Bandraboua, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle a accès à la voirie (le consultant indique enclavé)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)
- La contenance de la parcelle 711 m² est supérieure à la limite de 600 m² pour une régularisation

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	31 995 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	31 995 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-19 197 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	12 798 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20625918 N° dossier OSE 2024-97602-77099 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AP	141	711	AU	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Jean-Bernard NILAM

Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2023-0195
Régularisation au profit de Madame MARION Jacques Eugéne de la parcelle AT 62, d'une superficie de 5389 m² sise à Dzoumogné, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- la contenance de la parcelle (5 389 m²) dépasse la limite de 2 500 m² pour une parcelle en zone agricole en ce qui concerne une régularisation

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	80 835 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	80 835 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-32 334 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-38 801 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	9 700 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	28/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20622352 N° dossier OSE 2024-97602-77024 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AT	62	5 389	A	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2021-0148
Régularisation au profit de Monsieur AHAMADI Anthoumani de la parcelle AM 58, d'une superficie de 192 m² sise à Bandraboua, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont faible (le consultant indique moyen)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	13 440 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	14 784 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-4 435 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	10 349 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validitée : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20643639 N° dossier OSE 2024-97602-77379 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DIR de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AM	58	192	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2019-0089
Régularisation au profit de Madame SOULAIMANA MADI Fatima des parcelles AL 76 et AL 77, d'une superficie de 200 m² sise à M'tsamaudou, commune de BANDRELE dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- Les aléns naturels sont fort pour AL 76 et AL 77 (le consultant indique moyen)
- La déclivité des parcelles AL 76 et AL 77 sont à l'état aucune (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	18/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	16 000 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	17 600 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-14 080 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	3 520 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	18/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	21/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20591656 N° dossier OSE 2024-97603-76626 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRELE	AL	76	127	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Fort	Aucune
2	BANDRELE	AL	77	73	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Fort	Aucune

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0448
Régularisation au profit de Madame TOUHAILI Moinamaoulida de la parcelle AR 146, d'une superficie de 251 m² sise à Malamani, Commune de CHIRONGUI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	17/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	20 080 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	22 088 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-17 670 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	4 418 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	17/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	22/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20594181 N° dossier OSE 2024-97606-76681 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AR	146	251	U	Ua	NON	Enclavé	Fort	Faible

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0450
Régularisation au profit de Madame TOUFAILI Camilia Moichoura de la parcelle AR 142, d'une superficie de 311 m² sise à Malamani, Commune de CHIRONGUI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	17/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	24 880 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	27 368 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-21 894 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	5 474 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	17/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	23/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20594743 N° dossier OSE 2024-97606-76707 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AR	142	311	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Fort	Faible

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0449
Régularisation au profit de Madame TOUFAILI Thouraya de la parcelle AR 159, d'une superficie de 312 m² sise à Malamani, Commune de CHIRONGUI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est à l'état aucune (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	17/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	24 960 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	27 456 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-21 965 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	5 491 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	17/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	23/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20594539 N° dossier OSE 2024-97606-76687 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AR	159	312	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Fort	Aucune

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2011-0309
Régularisation au profit de Madame DAHILOU Chadia et Consorts de la parcelle AV 534, d'une superficie de 353 m² sise à Chirongui, dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est à l'état aucune(le consultant indique forte)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	17/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	28 240 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	31 064 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-24 851 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 213 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	17/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	21/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20592210 N° dossier OSE 2024-97606-76671 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AV	534	353	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Fort	Aucune

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0066
Regularisation au profit de Monsieur ATTOUMANI HAMIDOUNI Nizari de la parcelle AD 822, d'une superficie de 119 m² sise à Kani-kéli, commune de KANI-KELI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD ;
- Les aléas naturels sont faible (le consultant indique moyen)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	17/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	5 355 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	5 891 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-2 945 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 945 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	17/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	21/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20571182 N° dossier OSE 2024-97609-76210 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	KANI-KELI	AD	822	119	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0483
Régularisation au profit de Madame M'CHINDRA Radhia de la parcelle AH 228, d'une superficie de 588 m² sise à Mtsahara, commune de MTSAMBORO dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	17/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	23 520 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	25 872 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-12 936 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	12 936 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	17/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	21/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20572210 N° dossier OSE 2024-97612-76225 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	MTSAMBORO	AH	228	588	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Forte

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : ASP 20152
Régularisation au profit de Monsieur ABAS ABDOU Saindou de la parcelle AR 314, d'une superficie de 3774 m² sise à Sada, commune de SADA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	16/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	45 288 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	45 288 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-18 115 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-21 738 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	5 435 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	16/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	17/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20570427 N° dossier OSE 2024-97616-76182 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DGFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL
DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	SADA	AR	314	3 774	A	Sans objet	NON	Enclavé	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2013-0496 Régularisation au profit de Madame DAROUSSI Fatima de la parcelle AL 130, d'une Superficie de 1925 m², sise Mangajou commune de Sada dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle a accès à la voirie (le consultant indique enclavé)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	16/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	15 400 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	15 400 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-12 320 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	3 080 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	16/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	17/10/2024 Durée de validité 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20558459 N° dossier OSE 2024-97616-75999 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	SADA	AL	130	1 925	N	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2020-0269
Régularisation au profit de Madame HAMZA Moana Maoulida de la parcelle AV 294, d'une superficie de 321 m², dans la commune de M'TSAMBORO dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	12 840 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	14 124 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-11 299 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 825 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	23/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21413753 N° dossier OSE 2024-97612-90044 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
#RÉF !	M'TSAMBORO	AV	294	321	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON [illegible]

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0353
Régularisation au profit de Madame AHAMADA Yasmine et Consorts de la parcelle AE 623, d'une superficie de 317 m² sise à M'tsangadoua, commune de ACOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont fort (le consultant indique faible)
- la parcelle a changé de désignation AE 692, le consultant indique AE 623

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	03/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	12 680 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	13 948 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-11 158 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 790 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	03/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21279495 N° dossier OSE 2024-97601-87793 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

Préfecture de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE G.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	ACOUA	AE	692	317	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON B[illegible]

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0446
Régularisation au profit de Monsieur BOUCHER Rayan, Abdou de la parcelle AI 201, d'une superficie de 4436 m² sise à M'tsangadoua, commune de ACOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)
- la superficie (4 436) dépasse la limite d'une régularisation

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	03/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	35 488 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	35 488 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-14 195 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-12 776 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	8 517 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	03/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21279354 N° dossier OSE 2024-97601-87785 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	ACOUA	AI	201	4 436	A	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zainn
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2012-0085 Cession au profit de Madame ISSOUFA Nourlati, ISSOUFA Ankidati et MOHAMED Dhoiharati Bente de la parcelle AS 695 et AS 689, d'une Superficie de 185 m² et 41 m² sise à Combani, commune de Tsingoni dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département, passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 23/05/2023.

Observations du SLD :
-Les parcelles ne sont pas supports de voirie (contrairement à ce qu'indique zle consultant).

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	15/07/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	9 040 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	9 944 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-2 983 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 961 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	15/07/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	08/08/2024 Validité de 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 18444964 N° dossier OSE 2024-97611-45912 Dossier suivi par Hervé SIDIBÉ		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	TSINGONI	AS	695	185	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible
2	TSINGONI	AS	689	41	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2023-0112
Régularisation au profit de Monsieur SAINDOU Maudhui de la parcelle AD 773, d'une superficie de 941 m² sise à Handrema, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 24/10/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle a accès à la voirie (le consultant indique enclavé)
- Les aléas naturels sont fort (le consultant indique moyen)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	21/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	14 115 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	14 115 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-11 292 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 823 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	21/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	24/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20622946 N° dossier OSE 2024-97602-77087 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AD	773	941	N	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques
Responsable du Service Local du Domaine

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS [illegible]

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0090
Régularisation au profit de Monsieur ABDOU MADI Nawirdine et Consorts de la parcelle AZ 165, d'une superficie de 2 674 m² sise à tsimkoura commune de CHIRONGUI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont fort (le consultant indique moyen)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	06/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	213 920 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	235 312 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-188 250 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	47 062 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	06/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21342125 N° dossier OSE 2024-97606-88945 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AZ	165	2 674	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIEN

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : ASP 365
Régularisation au profit de Madame OUSENI Amina de la parcelle AC 547, d'une Superficie de 398 m² sise à Boueni commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)
- Dans le même document, le consultant mentionne deux capacités différentes : 398 et 464. Le procès-verbal mentionne également 398.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	05/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	20 880 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	22 968 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-18 374 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	4 594 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	05/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21320750 N° dossier OSE 2024-97604-88558 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AC	547	464	U	Ua	NON	Enclavé	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON I

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2010-0062
Régularisation au profit de Madame BOINA Zainabou de la parcelle BM 127, d'une superficie de 225 m² sise à Dapani, commune de BANDRELE dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	04/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	3 375 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	3 375 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	0 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	3 375 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	04/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21301210 N° dossier OSE 2024-97603-88183 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRELE	BM	127	225	N	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Aucun	Aucune

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2010-0059
Régularisation au profit de Madame BOINA Fatima de la parcelle BM 50, d'une superficie de 183 m² sise à Dapani, commune de BANDRELE dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023,

Observations du SLD :
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	04/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	2 745 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	2 745 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-1 373 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 373 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	04/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21300957 N° dossier OSE 2024-97603-88179 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

MAIRIE DE M'TSAMBORO
SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRELE	BM	50	183	N	Sans objet	NON	Enclavé	Aucun	Aucune

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NC

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0016
Régularisation au profit de Mesdames TOUNGA Salimati et Zainati de la parcelle AN 665, d'une superficie de 221 m² sise à Mtsangamouji, commune de MTSANGAMOUJI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	8 840 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	9 724 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 779 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 945 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	26/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21413899 N° dossier OSE 2024-97613-90048 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	M'TSANGAMOUI	AN	665	221	U	Ua	NON	Enclavé	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0457
Régularisation au profit de Madame BACAR Bibi Adidja de la parcelle AB 489, d'une superficie de 141 m² sise à Acoua, commune de ACOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18/07/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	03/12/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	5 640 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	6 204 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-1 861 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	4 343 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	03/12/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/12/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 21279155 N° dossier OSE 2024-97601-87783 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	ACOUA	AB	489	141	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 19 juillet 203

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
18 juillet 2023 (Salle de réunion de la DRH du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☑Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☑Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☑Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☐Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFU
☑Madame Zaharay EL-ANZIZE : Cheffe du Service Gestion du Domaine, par Intérim DAFU
☑Madame Routoubati KAISSI : Cheffe adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFPI
☑Monsieur Nourdine MADI : Service de la Brigade Foncière, DAFU
☐Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service de la Brigade Foncière, DAFU

Les communes

☑ACOUA
☐BANDRABOUA
☑BANDRELE
☑BOUENI
☑CHICONI
☑CHIRONGUI
☐DEMBENI
☐DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☐KOUNGOU
☑MAMOUDZOU
☑MTSANGAMOUJI
☑MTZAMBORO
☐OUANGANI
☐PAMANDZI
☑SADA
☑TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☑CCSud Madame Pauline PREVOT : Directrice des services techniques
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Autres

☐

Début de la séance : 9 heures 20

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 19/8/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE D'ACOUA

- Dossier 2022-0311 YSSOUFI Zazafina
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AB/191 A non titré d'une superficie de 91 m^2

- Dossier 2022-0353 AHAMADI Yasmine
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AE/623 B non titré d'une superficie de 317 m2

- Dossier 2022-0446 BOUCHER Rayan, Abdou
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural cadastrée AI/201 non titré d'une superficie de 4436 m^2

- Dossier 2022-0457 BACAR Bibi-Adidja
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AB/489 non titré d'une superficie de 141 m^2

COMMUNE DE BANDRABOUA

- Tous les dossiers de la commune de BANDRABOUA ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE BANDRELE

- Dossier 2010-0059 BOINA Fatima
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée BM/50 du titre 362 d'une superficie de 183 m^2

- Dossier 2010-0062 BOINA Zaïnaba
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée BM/127 du titre 362 d'une superficie de 255 m^2

COMMUNE DE BOUENI

- Dossier 2022-0404 ATTOUMANI Mouty Zatté et Daoulati
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée AI/894 du titre 6789 d'une superficie de 715 m^2

- Dossier 2022-0429 ATTIBOU ALI
 - Ajourné pour les parcelles de terrain urbain cadastrées AI/546 B, AI/546 C AI/798 B et AI 798 C de terrain non titré d'une superficie de 1108 m^2. en CPF du 18/07/2023, (en attente des échanges entre le 1er Vice-Président et la population de Moinatrindri)

- Dossier 2023-0152 HASSANI Salama et Oumou-Toilabia
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AC/688 C du titre 6296 d'une superficie de 579 m^2

- Dossier ASP 365 OUSSENI Amina
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AC/547 non titré d'une superficie de 398 m^2

CPF
Le 21/08/2023

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 19 juillet 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

COMMUNE DE CHICONI

- Dossier 2022-0203 COLO SAFI Nourdine et Moinamaoulida
 - Avis défavorable, pour une régularisation de la parcelle de terrain rural cadastrée AO/553 du terrain non titré d'une superficie de 1616 m^2, projet de la 3ème retenue colinéaire de Ourouvéni Les Eaux de Mayotte (LEMA)

- Dossier 2021-0204 SAFI Salimebéni et Consorts
 - Avis défavorable, pour une régularisation de la parcelle de terrain rural cadastrée AO/553 du terrain non titré d'une superficie de 1616 m^2, projet de la 3ème retenue colinéaire de Ourouvéni Les Eaux de Mayotte (LEMA)

COMMUNE DE CHIRONGUI

- Dossier 2022-0083 SOIDRI Ridhoi et ABDOU Ahamadi
 - Avis favorable d'un bail à ferme de 10 ans de la parcelle de terrain cadastrée AH/6 du titre 1177 d'une superficie de 65 172 m^2, (avec conventionnement entre lui et la DARTM)

- Dossier 2022-0090 ABDOU MADI Nawirdine et Concorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain cadastrée AZ/165 du terrain non titré d'une parcelle de 2674 m2

- Dossier 2023-0011 ABDALLAH Issoufa
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain cadastrée AY/8D non titré d'une superficie de 359 m^2. La parcelle de terrain cadastrée AY/115 du titre 1740 d'une superficie de 472 m^2 n'appartient pas au Département de Mayotte, c'est un titre privé d'ABDALLAH et Consorts

COMMUNE DE DEMBENI

- Tous les dossiers de la commune de DEMBENI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

- Tous les dossiers de la commune de DZAOUDZI/LABATTOIRI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE KANI-KELI

- Tous les dossiers de la commune de KANI-KELI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE KOUNGOU

- Tous les dossiers de la commune de KOUNGOU ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE MAMOUDZOU

- Dossier 1998-0668 DINOURAINI Fayane, Anfane et DINOURAINI Farha
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain cadastrées BC/495 et BC/528 du titre 1555 d'une superficie de 404 m^2

- Dossier 2021-0518 MDALLAH Haîrati
 - Avis défavorable pour une vente de parcelle de terrain agricole cadastrée AB317/ B du titre 1811 d'une superficie de 490 m^2

- Dossier 2022-0318 MOILIM Sidi
 - Avis défavorable pour vente de parcelle de terrain agricole cadastrée BE/267 A, BE/97 B, et BD/1354 D du titre 2028 d'une superficie de 3264 m^2

- Dossier 2022-0338 Said ALI
 - Avis Défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée AB/317 A du titre 1811 d'une superficie de 1019 m^2 (projet agricole)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 14/08/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2022-0338 SAID ALI
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée AB/317 A du titre 1811 d'une superficie de 6019 m^2, (projet agricole manquant)

- Dossier 2022-0339 OUSSENI Anli et HASSANE Yazid
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain agricole cadastrée CM/972 A du titre 6455 d'une superficie de 360 m^2 (projet agricole manquant)

- Dossier 2022-0401 HAMADA Kalil
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BK/1820 et BK/1816 du titre 1555 d'une superficie de 53 m^2

- Dossier 2022-014 BOINALI Zaïnaba
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée CH/ A et CH/325 A du titre 6384 d'une superficie de 201 m^2

- Dossier 2022-0420 HAMISSI Echati et Zaïnaba
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BL/812 A et BL/831 A du titre 10127 d'une superficie de 281 m^2

- Dossier 2022-0434 ABDEREMANI Zaïtouni
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BD/960 du titre 1555 d'une superficie de 221 m^2

- Dossier 2022-0440 et Dossier 2022-0441 SAIDALI Saoudati
 - Avis favorable de la transformation de bail en une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AY/85 du titre 10070 d'une superficie de 180 m^2, et AY/996 et AY/84 non titré d'une superficie de 83 m^2

- Dossier 2022-0453 SOUFIANI Echati
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée CM/970 A eet CM/1026 A du titre 6455 d'une superficie de 229 m^2

- Dossier 2022-0470 MAGNELE Anli
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée AT/1092 du titre 1659 d'une superficie de 92 m^2

- Dossier 2022-0486 MAHAMOUDOU Darmi
 - Ajourné, pour une location des parcelles de terrain agricole cadastrées CL/551 et CL/552 du titre 1811 d'une superficie de 50 851 m^2 (convoquer pour auditionner les 2 personnes et examen complémentaire)

- Dossier 2022-0494 SAINDOU Nourdati
 - Avis défavorable pour une vente des parcelles de terrain agricole cadastrées CM/938 A et CM/1026 A du titre 6455 d'une superficie de 256 m^2 (zone aléas forts), A vérifier par la brigade foncière

- Dossier 2022-0495 SAINDOU Sanoune
 - Avis défavorable pour une vente des parcelles de terrain agricole cadastrées CM/393 A et CM/1026 A du titre 6455 d'une superficie de 6455 m^2 (zone aléas forts). A vérifier par la brigade foncière

- Dossier 2022-0498 ALI IBRAHIM Ahmed et consorts
 - Avis défavorable pour la vente de la parcelle de terrain rural cadastrée BN/83 du titre 1775 d'une superficie de 2355 m^2 (zone naturelle)

- Dossier 2022-0542 ATTOUMANI Mahamoud
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BD/1162 du titre 2028 d'une superficie de 388 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 08/12/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 19 juillet 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2023-0037 BEN AHMED Djadid et consorts
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BC/488 du titre 1555 d'une superficie de 622 m2 (zone de glissement accompagné de chute de bloc fort)

- Dossier 2023-0065 ABDOURAHIM Mohamed Ben-Souhouf
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée BI/509 D du titre 1416 d'une superficie de 678 m^2 (Zone naturelle)

- Dossier 2023-0066 ABDALLAH Mohamed Ben, Faïm
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée BI/509 C du titre 1416 d'une superficie de 679 m^2 (zone naturelle)

- Dossier 2023-0067 Fatima ABDALLAH Mohamed Ben Ahad
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée BI/509 B du titre 1416 d'une superficie de 675 m^2 (zone naturelle)

- Dossier 2023-0113 MOHAMED Faïrouz
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BI/116 du titre 2028 d'une superficie de 148 m^2

- Dossier 2023-0114 MADI Ourfati
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BI/115 A du titre 2028 d'une superficie de 184 m^2 (À vérifier que le bâti lui appartient)

- Dossier 2023-0156 ZALAINO, représenté par ROMOULI Mouhtar
 - Avis défavorable pour une location de la parcelle de terrain urbain cadastrée BS/5 non titré d'une superficie de 100 m^2 (fait partie de l'emprise du collège)

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

- Dossier 2012-0363 HAMIDOU Tachitardine et consorts
 - Ajourné pour une régularisation des parcelles de terrain cadastrées AM/5 F, AM/68 B, AM/550 F, AM/595 D, et AM597 B du titre 269 et non titré d'une superficie de 22 413 m^2 (en attente de l'avis du maire de MTSANGAMOUJI)

- Dossier 2022-0016 TOUNGA Salimati et Zaïnati
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AN/665 non titré d'une superficie de 221 m^2

- Dossier 2022-0092 AHAMADA Saïd
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AN/822 non titré d'une superficie de 169 m^2

- Dossier 2023-0144 Institut Culturel de Mayotte, représenté par LIDI Baharissoifa
 - (A classer sans suite. La parcelle du terrain rural cadastrée AM/547 A d'une superficie de 4937 m^2, doit être régularisée par la famille)

COMMUNE DE MTZAMBORO

- Dossier 2020-0269 HAMZA Moana Maoulida
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AV/294 du titre 3893 d'une superficie de 321 m^2

- Dossier 2022-0042 ADINANI Faïz et consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain cadastrée AO1424 d'une superficie de 1086 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 14/08/2025
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2022-0059 OUSSENI MADI Momed
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AO/671 B non titré d'une superficie de 175 m^2

- Dossier 2022-0073 M'COLO Halurati
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain cadastrées AO/962, AO/1530 A non titré d'une superficie de 62 m^2

- Dossier 2022-0265 HATIBOU Laïa Vint
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AO/A non titré d'une superficie de 42 m^2

- Dossier 2022-0348 SOILIHI Ambdoul-Karim
 - Avis favorable pour un bail à ferme de la parcelle de terrain rural cadastrée AV/431 non titré d'une superficie de 2401 m^2

- Dossier 2022-0365 ANTIBANI Fatima et consorts
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée AH/884 du titre 6514 d'une superficie de 166 m^2

- Dossier 2022-0373 ABDOUSIDI Daoud et ABDOU Abdallah
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AO/666 non titré d'une superficie de 204 m^2

- Dossier 2022-0382 SAID Anrabia
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AO/461 non titré d'une superficie de 116 m^2

- Dossier 2022-0437 FERDINAND Saindou
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrées AV/387 et AV/388 de la RI 11299 d'une superficie de 637 m^2

COMMUNE DE OUANGANI

- Tous les dossiers de la commune de OUANGANI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE PAMANDZI

- Tous les dossiers de la commune de PAMANDZI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE SADA

- Dossier 2010-0420 YOUSSOUF Sitti-Anlia
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AK/236 non titré d'une superficie de 1162 m^2

- Dossier 2010-0421 YOUSSOUF Kissimati
 - Avis favorable pour une régularisation de parcelle de terrain rural cadastrée AK 237 non titré d'une superficie de 1162 m^2

- Dossier 2010-0442 YOUSSOUF ALI Bibi
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrée AK/238 et AK/397 non titré d'une superficie de 1162 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 18/12/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2015-0254 ACHIRAFFI Abdou
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain cadastrée AM/286 non titré d'une superficie de 6016 m^2

- Dossier 2017-0250 HAMIDOU SOILIHI Mariama
 - Avis défavorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastré AL/447 non titré d'une superficie de 475 m^2 (projet de la commune lotissement MANGAJOU)

COMMUNE DE TSINGONI

- Dossier 2004-0078 MADI Dhounourayni
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AS/243 du titre 366 d'une superficie de 122 m^2

- Dossier 2013-0532 SAID MASSOUNDI Abdallah,Anli, Ambdi-Rabi, Razakati et Oumrati
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrée AV/297, AV/451, AV/452, AV/453, AV/454 et AV/455 d'une superficie de 29 320 m^2

- Dossier 2022-0160 HALIDI Chazouli
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrées AO/89 et AO/90 du titre 80 d'une superficie de 31 847 m^2

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE CHICONI

- Dossier 2023-0081 Les Eaux de Mayotte (LEMA)
 - Avis favorable une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée AC/23 et AC/45 du titre 4190 et non titré d'une superficie de 12 594 m^2

COMMUNE DE MAMOUDZOU

- Dossier 2023-0153 Commune de MAMOUDZOU
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain cadastrées BR/1491, BS/163 et BS/165 du titre 1662 d'une superficie de 12 054m^2

- Dossier 2023-0235 Commune de MAMOUDZOU
 - Ajourné pour une vente des parcelles de terrain urbain cadastrées AT/285, 299, 300, 310, 1059, 1084, 1086, 1087, 1089, et 1097 du titre 1554 d'une superficie de 1274 m^2 (A vérifier par le service de la brigade foncière et la Mairie de MAMOUDZOU)

- Dossier 2023-0236 Commune de MAMOUDZOU
 - Ajournée pour une vente des parcelles de terrain urbain cadastrées AT//101, 144, 146, 191, 196, 789, 790, et 791 des titres 529 et 4923 d'une superficie de 2810 m^2 (A vérifier par le service de la brigade foncière et la mairie de MAMOUDZOU)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/07/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 19 juillet 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2023-0238 Commune de MAMOUDZOU
 - Ajournée pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée AD/308 du titre 4145 d'une superficie de 2883 m^2 (A vérifier par le service de la brigade foncière et la mairie de MAMOUDZOU)

COMMUNE DE SADA

- Dossier 2023-0183 Commune de SADA représenté par Monsieur ABDALLAH Houssamoudine
 - Avis favorable pour une cession à titre gratuit de la parcelle de terrain urbain cadastrée AB/350 du titre 4550 d'une superficie de 2 912 m^2

- Dossier 2023-0211 Commune de SADA représenté par Monsieur ABDALLAH Houssamoudine
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain cadastrées AL/128 et AL/130 non titré d'une superficie de 2 969 m^2

COMMUNE DE TSINGONI

- Dossier 2022-0493 Commune de TSINGONI représenté par Monsieur AHAMADA Issilamou
 - Ajourné pour une cession à titre gratuit des parcelles de terrain rural cadastrées AR/1041 et AR/1063 du titre 80 d'une superficie de 40 532 m^2
 - En attente du procès-verbal de la commune et le protocole d'accord entre la commune et l'occupant

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 12 heures 20.

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★

Salime MDERE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★
VISA CPF
Le 10/07/2023

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement, Mobilité et Transition Ecologique
Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 24 mai 2023

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
23 mai2023 (Salle des Commissionsdu Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☒Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Dept. de BOUENI
☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Dept. de DZAOUDZI
☒Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Dépt. de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Dept. de MTZAMBORO

Les représentants des services

☐Madame Pauline PREVOT : Chef du Service Gestion du Domaine, DAFU
☒Madame Routoubati KAISSI : Chef adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFU
☒Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Monsieur Hadhrami ABDOU : Chef du Service Brigade Foncière, DAFU
☒Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFU
☒Monsieur Raffioun ATTOUMANI : Service Brigade Foncière, DAFU
☒Madame Zaharay EL-ANZIZE : Chef par intérim du Service Gestion du Domaine, DAFU

Les communes

☐ACOUA
☒BANDRABOUA
☒BANDRELE
☒BOUENI
☐CHICONI
☒CHIRONGUI
☐DEMBENI
☒DZAOUDZI-LABATTOIR
☒KANI-KELI
☒KOUNGOU
☒MAMOUDZOU
☐MTSANGAMOUJI
☒MTZAMBORO
☐OUANGANI
☒PAMANDZI
☐SADA
☒TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CCSud
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Début de la séance : 14h30

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★
VISA CPF
Le 24/05/23

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

1 – Examen des dossiers PARTICULIERS et ENTREPRISES

COMMUNE DE ACOUA

La commune n'est pas représentée mais a envoyé l'avis du dossier inscrit, le dossier est donc examiné.

DEMANDE DE REGULARISATION

* Dossier 2017-0056 SAID Mouhamadi et Ynoussa
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE BANDRABOUA

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2014-0046 NISSIBAHOU Ahamada
→avis favorable pour la régularisation gratuite (dossier Bambao)

* Dossier 2016-0016 Société SNACK DU STADE représentée par Djamadar OUSSENI
→avis favorable pour la location (bail commercial)

* Dossier 2017-0155 ABDALLAH Fatima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0156 ABDALLAH Mraati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0157 ABDALLAH Houzaïna
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0158 ABDALLAH Moinecha
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0159 ABDALLAH Moutouinlahi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0191 HAROUNA Mayssara, Binti
→à classer sans suite (il existe déjà un dossier au nom du père et de ses enfants)

* Dossier 2019-0353 Société HOLDING MAYOTTE TROPIC
→avis défavorable (le demandeur retire sa demande)

* Dossier 2020-0228 Société MCTP
→avis défavorable (il existe déjà plusieurs demandes sur la zone passées en CPF avec avis favorable)

* Dossier 2020-0241 HAROUNA Liza
→avis défavorable (il y a un conflit sur la zone)

* Dossier 2020-0244 BOURA Roukia
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 24/05/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

24 mai 2023

* Dossier 2020-0270 M'VOULANA Said, Soulaimana
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2020-0278 TSIMANDRI Zena
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0284 ALI OUSSENI Haoulati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0088 CHARIA Assane, Bacar
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0260 RECTORAT DE MAYOTTE
→ajourné (un DA doit être fait)

* Dossier 2021-0458 ABDOU Hadia
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0046 SOUMAILA Istanlaty
→avis défavorable (il existe le dossier ASP 2007-0329 passé avec avis favorable en CPF du 11 octobre 2012 et déjà borné)

* Dossier 2022-0210 CHAMOUSSIDINE Nadjida
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0235 ABDALLAH Christine
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0274 SAID Zoulfati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0275 SAID Zandjabila
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0276 SAID Zida Chirifani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0277 SAID Nida
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0278 SAID Zouhouria
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0279 BAHEDJA Souhirati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0280 BAHEDJA Roubouanti
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0439 MINIHADJI Abdallah et Consorts
→ajourné (vérifications nécessaires)

* Dossier 2022-0489 MOUSSA Keyla
→avis défavorable (le demandeur est mineur, son parent doit faire la demande)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 24/05/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

COMMUNE DE BANDRELE

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2010-0157 BOURA MIRADJI Hadhirami et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0008 ABDILLAHI Yassmine et Nadhur
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0216 ASSANI ABDOU Mazéna
→ajourné (zone du projet de déchetterie, partie voirie – chercher une parcelle d'échange)

* Dossier 2022-0256 M'CHINDRA M'baraka
→avis défavorable (zone en aléas forts inondation)

COMMUNE DE BOUENI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2018-0119 AHAMADI Mourchidi Tayari
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0122 HALIDI Hakimou et Consorts
→ajourné (une médiation est nécessaire, à réaliser par le 1er VP)

* Dossier 2022-0445 ABDALLAH Chaanrati et Talé
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2023-0106 TOUMBOU-DANI Mohamadi et Zayihati
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE CHICONI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2021-0493 MOUSSA Saindou
→ajourné (vérifications du désistement)

* Dossier 2022-0463 M'ROUDJAE Zaoudjati
→à classer sans suite (le terrain est au nom de la commune)

COMMUNE DE DEMBENI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 24/05/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2014-0139 SAID Arkatie
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0179 ABDALLAH Djamalddine
→à classer (déjà passé favorable pour l'acquisition en CPF du 02 novembre 2021)

* Dossier 2020-0180 ALI MALIDE Mohamed
→à classer (déjà passé favorable pour l'acquisition en CPF du 02 novembre 2021)

COMMUNE DE KANI-KELI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2011-0324 BOURA Chebani
→avis défavorable (parcelle sise en Réserve Forestière)

* Dossier 2019-0157 MOUSSA Irchadi et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2019-0342 SAID Soudja
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0417 HOULAME Abdourahamane
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0418 HOULAME Houlam, Goula
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2022-0243 HOUSSENI MARI Ahamadi
→avis défavorable (projet de STEP et de lotissement communal sur la zone)

* Dossier 2022-0251 SAINDOU Loutfia
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier T 8800 BOINA COMBO Chaïbati
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier ASP 428 MAOULIDA Anassi et Raabanti
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDESD'ACQUISITION

* Dossier 2013-0365 OILI Sadanati, Ahamadi et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0051 DEBA Hadidja-Bourouhani
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 24/05/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

* Dossier 2018-0198 GAMBA Youssouf, Paul
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière et de la commune)

* Dossier 2022-0171 ALI MADI Sakinati
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de la vérification de l'identité du demandeur – à transmettre au 1er VP)

* Dossier 2022-0172 MOUSSA Djamila
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de la vérification de l'identité du demandeur – à transmettre au 1er VP)

* Dossier 2022-0424 MAAMBADI Saminati
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2001-0373 SAIDALI Yahaya
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise du projet de ZAC de Doujani)

* Dossier 2005-0274 MKADARA Houfrane
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2008-0294 HAMADA Kalil
→avis favorable pour la régularisation (transformation de bail en régularisation)

* Dossier 2010-0245 ISSOUFALI Naouirou et Consorts
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle)

* Dossier 2014-0350 MASSIONDE Latufa et HOUMADI Mouzdati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0109 ASSANI Hifadhui et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0380 OUSSENI Mdallah
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la RHI Bonovo avec un aléa fort de chute de blocs))

* Dossier 2021-0438 HOUMADI Ali
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle)

* Dossier 2021-0440 MADI MARI Soibahadine Ben
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle)

* Dossier 2021-0441 MADI MARI Bassoiri
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle)

* Dossier 2021-0442 HOUMADI Mdallah
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle)

* Dossier 2021-0560 SOUFFOU Echat
→avis favorable pour la régularisation gratuite

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 24/05/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

* Dossier 2023-0038 Société MBTP – Mayotte Bâtiment Travaux Publics
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle)

* Dossier 2023-0142 SAINDOU Mohamadi
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle)

* Dossier ASP 93 ALI Ahamada et ses enfants
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier ASP 104 SOILIHI Maimouna
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier ASP 1119 SAID HAMADI Soibaha
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

La commune n'est pas représentée mais a envoyé les avis des dossiers inscrits, les dossiers sont donc examinés.

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2021-0505 KASSIM Salama
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2022-0270 SOUFFOU Toybou
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2022-0273 MANDHUI Ali et Consorts
→ajourné (à repasser en CPF de juin 2023 avec l'ajout des consorts au dossier)

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDE DE REGULARISATION

* Dossier 2020-0269 HAMZA Moana Maoulida
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière et de la commune)

COMMUNE DE OUANGANI

A la demande du Conseiller Départemental de Ouangani, M. Saindou ATTOUMANI, les dossiers sont examinés malgré l'absence de la commune.

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2010-0382 SAID Daniati
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2019-0175 SALIME Kiladati
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0107 SAID SOILIHI Dhoul-Kamal
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière et de la commune)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 24/05/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

* Dossier 2021-0408 MOHAMED Nasma Ali
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0562 ATTOUMANI Nafissati
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0572 BOINALI Ben, Ihmame
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE PAMANDZI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2021-0106 MADI Nouriati
→ajourné (vérification nécessaire du T547 et transmission à la mairie)

* Dossier 2021-0318 MAHADALI Mikidadi et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0113 ZOUBZERT MZE Hounaïda
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de vérifier la Convention d'Echange Foncier CD/ETAT de juin 2018)

* Dossier 2022-0214 HOUMADI Zalihata
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de vérifier la Convention d'Echange Foncier CD/ETAT de juin 2018)

* Dossier 2022-0250 HADJI Tambihi
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2022-0281 ALI AHAMADA Saoudati
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de vérifier la Convention d'Echange Foncier CD/ETAT de juin 2018)

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDES DE REGULARISATION ETD'ACQUISITION

* Dossier 2007-0082 HAMADA Said
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2007-0180 ABDOU Echat
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2008-0274 ISSIMAILLA Chamssidini et Ibrahim, Ben
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2009-0010 ABDALLAH Anfifa et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2011-0210 ALLAOUI Attoumane et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite



Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

* Dossier 2012-0085 ISSOUFA Nouriati, ISSOUFA Ankidati et MOHAMED Dhoiharati Bente
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2016-0202 THAOUBANI Raphael et MALIDE Loutfoun
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2017-0162 BACAR Wardati, Binti
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2018-0330 MCHANGAMA Allihadi, Mouridi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2018-0331 MCHANGAMA Fatima, Nadia
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2018-0332 MCOLO Hamada Moussa
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2018-0333 MOUSSA M'COLO Mariame
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0026 MADI MAHADALI Mirhani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0301 AHAMADI Ansoim et Zahib
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0339 AKICHATA Assimay et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0382 M'CHINDRA Thouraya
→avis défavorable (terrain privé : société JPG)

* Dossier 2021-0403 MADI MROUDJAE Tamarati
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0527 MDJASSIRI Mariama et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0528 HOUMADI Danoure et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0581 MALIKI Mihidjaé
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle de Protection)

* Dossier 2021-0582 ADINANI Mouhamadi Bin Abdullah
→avis défavorable (parcelle sise en zone Naturelle de Protection)

* Dossier 2022-0024 ISSOUFFOU Mahamoudou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0244 RACHIDI Fatima
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2022-0337 MOUSSA Farianti et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 24/5/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

* Dossier 2022-0468 BOURA Mohamed
→ajourné (le demandeur doit être convoqué par la Brigade Foncière et ce avec la DRTM, pour présenter son projet agricole)

* Dossier 2023-0064 ALI Fatima
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2023-0080 Les Eaux de Mayotte (LEMA)
→avis favorable pour l'acquisition (projet de 3ème retenue collinaire)

2 – Examen des dossiers COMMUNES et INTERCOMMUNALITES

COMMUNE DE BANDRELE

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0499 Commune de BANDRELE
→avis favorable pour la cession gratuite

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDE D'ACQUISITION

* Dossier 2023-0090 Commune de CHIRONGUI
→avis favorable pour l'acquisition (projet de cimetière communal)

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0120 Commune de KOUNGOU
→avis favorable pour la cession gratuite (ZAC de Longoni – îlot A)

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0493 Commune de TSINGONI
→ajourné (le 1er VP souhaite rencontrer le maire et son équipe)

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 17h30.

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

Salime MDERE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL – VISA CPF – Le 24/05/23

Direction des Affaires Foncières et de l'Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 12 mai 2022

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
11 mai 2022 (Salle des Commissions du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☒Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☐Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO
☐Monsieur Daoud SAINDOU-MALIDE : 6ème Vice-Président, Conseiller Départemental de KOUNGOU

Les représentants des services

☐Monsieur Ismaël KORDJEE : Directeur de la DAFPI
☒Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFPI
☒Madame Pauline PREVOT : Chef du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Routoubati KAISSI : Chef adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☐Monsieur Hadhrami ABDOU : Chef du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service Brigade Foncière, DAFPI

Les communes

☒ACOUA
☒BANDRABOUA
☐BANDRELE
☒BOUENI
☐CHICONI
☐CHIRONGUI
☒DEMBENI
☒DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☒KOUNGOU
☒MAMOUDZOU
☐MTSANGAMOUJI
☒MTZAMBORO
☒OUANGANI
☐PAMANDZI
☒SADA
☒TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CCSud
☐3CO représentée par Mme RIDHOI
☐CAGNM
☐CCPT

Début de la séance : 09h25

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE DE ACOUA

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2020-0129 TOYBOU M'BAE Abdillah
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0131 ABDOUL HAYE El-Ezzabi
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0200 ABDOUL HAYE Rassoulani
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE BANDRABOUA

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune, l'élue de la commune ayant dû partir avant l'examen de ses dossiers.

COMMUNE DE BANDRELE

Malgré l'absence de représentant, les dossiers de la commune de Bandrélé sont examinés, la commune ayant transmis ce jour ses avis définitifs.

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2010-0443 TELCO OI
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0291 OILI Attoumani Ridjali
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE BOUENI

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2021-0091 ABDALLAH Nassufou
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0092 MADI Anzamtou
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0093 ABDALLAH Salama
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0127 ANGATAHI Abdou
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE CHIRONGUI

A la demande des élus présents, les dossiers de la commune de Chirongui sont examinés malgré l'absence de représentant de la commune.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION, DE LOCATION ET DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2018-0238 ORANGE SA
→avis favorable pour la location (bail emphytéotique)

* Dossier 2019-0164 ALI Roufianti
→ajourné (conflit sur la zone, enquête nécessaire de la Brigade Foncière)

* Dossier 2019-0284 BIS MOINACHE Rissalati
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2019-0313 MBOIBOI Sit-Réhéma, Hassani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0324 SAID Isabelle
→ajourné (existence de la Régul. ASP n°14, enquête nécessaire de la Brigade Foncière)

* Dossier 2019-0379 SAINDOU Abdoul Oission
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière)

* Dossier 2019-0410 COLO-BE Toirdati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0411 COLO-BE Nistaifia
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0436 HAMADA Mariama
→à classer (le service Régularisation de la DAFPI doit procéder au changement de nom pour la Régul. ASP n°50028 = lettre de désistement de Mme MADI Anrifa au profit de Mme HAMADA Mariama)

* Dossier 2019-0449 CONDRO Saoudati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0450 SAID Hadhrati
→ajourné (DA à refaire au vu du chevauchement avec le dossier 2019-0379)

* Dossier 2020-0306 HOP & GO représenté par ABDALLAH Djaha
→avis défavorable (emprise de la ZAE de Malamani et du quai de transfert)

* Dossier 2020-0326 MOUSSA Amina
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0066 DINI Kadri
→avis défavorable (existence d'un projet départemental de Centre Sportif)

* Dossier 2021-0319 ORANGE SA
→avis favorable pour la location (bail emphytéotique)

* Dossier 2021-0346 SIDEVAM 976
→avis favorable pour la cession gratuite (mise en place d'une déchèterie)

* Dossier 2021-0412 DARMI Darmi Harouna Abdou et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

* Dossier 2021-0475 HAROUNA Sikina et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

* Dossier 2021-0476 HAROUNA Rahamaou et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

* Dossier 2021-0477 DARMI Abdourazakan, Harouna et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

* Dossier 2021-0478 HAROUNA Ichata et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

* Dossier 2021-0504 RECTORAT DE MAYOTTE
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de l'annulation de la RI 16796 et de la Régul. ASP n°50042 = ravine)

COMMUNE DE DEMBENI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2005-0100 SAID Mahamoudou
→à classer (validation du dossier 2014-0204 aux noms de SAID Thaoumini et Consorts en CPF du 20 janvier 2016 avec bornage le 07 août 2018)

* Dossier 2019-0336 HAMISSI Echati et ASSANI Anrifou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0337 HAMISSI Toirifati et Dhikirati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0239 MOHAMED Bin Mohamed et Consorts
→ajourné (la mairie informe qu'il y a d'autres occupants sur la parcelle = vérifications nécessaires de la Brigade Foncière avec modification de l'emprise demandée)

* Dossier 2021-0145 OUMAR Zarouki et ALI Fazanti
→avis défavorable (emprise du périmètre de la ZAD, Zone d'Aménagement Différé)

* Dossier 2021-0583 YSSOUFFOU Insa et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDES DE REGULARISATION ET DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2016-0474 SMEAM
→avis favorable pour la cession gratuite (STEP de Petite-Terre)

* Dossier 2021-0143 BACO Zoulaiha
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0520 HASSANI Roukia
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2022-0017 BACO Zoulaiha
→à classer (doublon du dossier 2021-0520)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/5/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

COMMUNE DE KANI-KELI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDES D'ACQUISITION, DE LOCATION ET DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2015-0330 ABDOU MADI Mariame
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2015-0408 ABDALLAH Cheick
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0409 MOUSSA Hadiyati
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0410 ABDALLAH Fatima
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0411 ABDALLAH Houssoyni et MAAMBADI Anthoumani
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0412 MAAMBADI Boina Mari et Saminati
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0413 ABDALLAH Ismaïël
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0425 MALIDI Zouhoura
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2015-0426 ALI Asnadi
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de l'ajustement des limites selon l'emprise de la ZAC de Longoni, cf. DA de l'EPFAM)

* Dossier 2015-0427 ALI Moinecha
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de l'ajustement des limites selon l'emprise de la ZAC de Longoni, cf. DA de l'EPFAM)

* Dossier 2015-0428 ALI Nakibou
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de l'ajustement des limites selon l'emprise de la ZAC de Longoni, cf. DA de l'EPFAM)

* Dossier 2016-0021 NAFION Marie Odette
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0022 NAFION Julie Jacqueline
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0023 NAFION Ali, Mahay
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0030 HAMADA Fatima

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0032 SALIME Dahalani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0047 ATTOUMANI-SALIME Mohamed Zaki et Saylina
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0081 MFOUMBY Mouzina
→ajourné (vérifications nécessaires, éventuel désistement du bénéficiaire de la Régul. ASP n°142)

* Dossier 2016-0130 BACAR Bastoine
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0131 M'ROIVILI Moussilimati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0134 BACAR Moinamaoulida
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0136 YOUSSOUF Assani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0153 DAOU Said Combo
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0161 SORDA Sorda
→avis défavorable (emprise de la RHI Bandrajou)

* Dossier 2016-0183 ISSOUFI Nouroudati et Halima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0184 ISSOUFI Mourdassi, Mambadi et Aouladi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0192 TELCO OI
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0212 SAINDOU Moukilati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0214 BAOUMAR Zaina
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0234 ANLI MARI Moutuy
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de la modification du PLU, car emplacement réservé)

* Dossier 2016-0235 ABDALLAH CHIBACO Anli
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de la modification du PLU, car emplacement réservé)

* Dossier 2016-0237 SAID Bertine
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0238 SAID Amina
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

* Dossier 2016-0242 MDALLAH Fatima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0438 AHAMADA Nadjida
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de contacter la CPI pour modification = pas de bail au nom de Bernard MLANAO)

* Dossier 2017-0355 HOUMADI Abdou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0357 HALIDI Miradji – Carrosserie Miradji
→avis favorable pour la location (bail emphytéotique)

* Dossier 2021-0384 MARI MOUSSA Toilahati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0531 SIDEVAM 976
→avis favorable pour la cession gratuite (parcelle AC 332)
→avis défavorable pour les parcelles AC 60 (propriété de l'Etat) et AC 331 (ayants droits sur la parcelle)

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION, DE LOCATION ET DE MISE A DISPOSITION

* Dossier 2011-0213 HALIDI Trindre
→à classer (parcelle déjà bornée en 2015 au nom du demandeur = RTC 41572)

* Dossier 2015-0331 IBRAHIM Anthoumani
→avis défavorable (projet de création de voirie d'accès au lotissement Vahibé-Sud)

* Dossier 2015-0332 IBRAHIM Kassim
→avis défavorable (projet de création de voirie d'accès au lotissement Vahibé-Sud)

* Dossier 2015-0333 TADJIDINI Prince
→avis défavorable (projet de création de voirie d'accès au lotissement Vahibé-Sud)

* Dossier 2020-0274 MANSOIBOU Boura et Jérémy
→avis défavorable (projet départemental sur la pointe Hamaha)

* Dossier 2020-0290 AHMED ABDOU Zakaria
→avis défavorable (RHI Bonovo)

* Dossier 2020-0292 ABDALLAH Mariame et Hatimou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0294 MOUSSA Suhuphy-Ibrahima
→avis défavorable (parcelle déjà attribuée : dossier 2012-0201)

* Dossier 2020-0320 MOUSSA Assani
→avis défavorable (parcelle soumise à un aléa fort de chute de blocs)

* Dossier 2020-0321 Entp. BISMUTH représentée par Messieurs Philippe DAMAN et Patrick BISMUTH
→avis favorable pour la location (bail commercial)

* Dossier 2020-0324 SAID Sophia

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0335 MOUSSA Hourmati
→avis défavorable (zone non aménagée)

* Dossier 2021-0005 ABDOU Toiyfia
→avis défavorable (parcelle soumise à un aléa fort de chute de blocs et d'inondation)

* Dossier 2021-0006 MIKIDADI Mariame
→avis défavorable (parcelle soumise à un aléa fort de chute de blocs et d'inondation)

* Dossier 2021-0007 ISSIHAKA Fardi
→avis défavorable (existence de la Régul. ASP n°446, RI 20217, bornée en 2019)

* Dossier 2021-0014 NAOUIRE Hamida et AHAMADI Naima
→avis défavorable (parcelle comprise dans l'emprise du NPNRU Kawéni)

* Dossier 2021-0023 SAID Mohamed
→avis défavorable (parcelle soumise à un aléa fort d'inondation, zone Naturelle Sensible Ns)

* Dossier 2021-0032 JAFFAR MOHAMED Nouwelas, Jeanne
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0039 SAID ALI Mohamed Aress
→avis défavorable (projet de la CADEMA)

* Dossier 2021-0043 SOILIHI Zaidou
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0048 BAMOUDOU Wardat, ALI Chadiati et DAOUD Tamouyinati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0067 MOHAMED ANRIF Arichadi
→avis défavorable (zone non aménagée)

* Dossier 2021-0075 CHARIF Assad et Nasma
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0120 ABDILLAH Naziz, Issihaka
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0147 SAID HAMADI Madi
→avis défavorable (emplacement réservé selon le PLU de la commune)

* Dossier 2021-0180 ABASSI Zaharia et Consorts
→ajourné (d'autres demandeurs sur la zone, en attente des nouvelles délimitations des différentes demandes)

* Dossier 2021-0453 AADTM (Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de Mayotte)
→avis favorable pour la mise à disposition par voie de convention

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2020-0311 SELEMENI Mouhamadi Adachery

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve du désistement de Mr SELEMANI Mabouroutou, le père)

* Dossier 2020-0312 SELEMENI Mouhamadi Adachery et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve du désistement de Mr SELEMANI Mabouroutou, le père)

* Dossier 2020-0313 SELEMENI Mariati et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve du désistement de Mr SELEMANI Mabouroutou, le père)

* Dossier 2020-0327 GAMBA Mariama
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0334 ABDOU Sittina
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0001 ABDOU Binti
→avis favorable pour la régularisation gratuite (parcelle AM 49 k)
→avis défavorable pour les parcelles AM 134 B et AL 782 g (projet communal de Maison du Numérique)

COMMUNE DE PAMANDZI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE SADA

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2019-0038 ABDOU Mouhamadi et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0146 ACHIRAFFI MARI Oissulati
→avis favorable pour la régularisation gratuite (600 m²)
→avis favorable pour l'acquisition (458 m²)

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2019-0293 HANAFI Bahati
→avis favorable pour la location (bail à ferme, sous réserve du désistement de Mr HANAFI Badja, le père de la demandeuse))

* Dossier 2020-0107 BOUN-CHEIKH Abdullah
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0330 MOUHAMADILIHADI Sara
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0047 SANDI Irachi
→avis défavorable (projet communal de cimetière)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 12 mai 2022
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

* Dossier 2021-0349 MATELO Raoudhoiti
→avis favorable pour la location (bail à ferme)

* Dossier 2021-0522 BACAR Irachi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0155 Société « Mayotte Brique de Terre » représentée par Mr Adjibou GRIMALDI
→avis défavorable (projet communal d'aménagement structurant)

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2021-0064 Commune de CHIRONGUI
→avis favorable pour la cession gratuite (installation des Maisons Familiales de France + projet communal de création d'aire de jeux)

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0012 Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
→avis favorable pour la cession gratuite (parcelles AH 868 et AD 348 = cimetières)
→avis défavorable pour la parcelle AD 714 = projet départemental)

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2021-0367 Commune de MAMOUDZOU
→avis favorable pour la cession gratuite (extension école de Vahibé)

COMMUNE DE OUANGANI

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0050 Commune de OUANGANI
→avis favorable pour la cession gratuite (parcelles AP 199, AO 178 et 182 = école de Barakani)
→avis défavorable pour les parcelles AO 176 et 181 (propriétés de l'Etat)

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 13h15.

Le 1er Vice-Président
Président de la Commission Patrimoine et Foncier

Salime MDERE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL – VISA CPF Le 12/05/22

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 24 octobre 2023

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
24 octobre 2023 (Salle de réunion de la DRH du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☑Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☑Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☑Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☑Madame APEA Nielsen : Directrice adjointe de la DAFU
☑Madame Zaharay EL-ANZIZE : Cheffe du Service Gestion du Domaine, par Intérim DAFU
☑Madame Routoubati KAISSI : Cheffe adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFU
☐Monsieur Nourdine MADI : Service de la Brigade Foncière, DAFU
☑Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service de la Brigade Foncière, DAFU

Les communes

☐ACOUA
☑BANDRABOUA
☑BANDRELE
☐BOUENI
☐CHICONI
☑CHIRONGUI
☐DEMBENI
☐DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☑KOUNGOU
☐MAMOUDZOU
☐MTSANGAMOUJI
☑MTZAMBORO
☑OUANGANI
☐PAMANDZI
☑SADA
☐TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☑CC Sud Madame Pauline PREVOT : Directrice des services techniques
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Autres

☐

Début de la séance : 9 heures 45

Monsieur Saindou ATTOUMANI ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 24 octobre 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE D'ACOUA

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

Remarque : la commune n'était pas représentée, les deux dossiers inscrits sont reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE BANDRABOUA

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2021-0148 AHAMADI Anthoumani
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Bandrabouai cadastrée AM 58 du terrain non titré d'une superficie de 192 m^2

- Dossier 2021-0347 MCHIDRA Attoumani et ses enfants
 - Avis Favorable pour une vente des parcelles de terrain rural sises à Dzoumogné cadastrées AT 119 B du terrain titré N° 361 d'une superficie de 20105 m^2

- Dossier 2021-0574 ATTOUMANI Mouhamadi
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AP 165 du terrain non titré d'une superficie de 1376 m^2

- Dossier 2022-0031 AHAMADA Sadanati
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Bandraboua cadastrée AP 141 du terrain non titré d'une superficie de 711 m^2

- Dossier 2022-0032 AYOUBA Anrifachadi
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Bandraboua cadastrée AP 138 du terrain non titré d'une superficie de 1517 m^2,

- Dossier 2022-0033 AYOUBA Daroussi
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terra in urbain sise à Bandraboua cadastrée AP 140 du terrain non titré d'une superficie de 711 m^2

- Dossier 2022-0043 MADI Liyaoutha
 - Ajourné pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AS 172 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 300 m^2
 Demande de précision par la commune

- Dossier 2022-0044 MADI Bilkisse
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AS 173 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 368 m^2
 Demande de précision sur le lien de famille

- Dossier 2022-0045 MADI Moudjahidin
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain Urbain sise à Dzoumogné cadastrée AS 170 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 300 m^2
 Demande de précision sur l'attestation de désistement

- Dossier 2022-0421 ALI Nouzouhati et Consorts
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Dzoumogné cadastrées 224 A et BI 183 C des titres N° 4597 ET 1690 d'une superficie de 1313 m^2

- Dossier 2022-0455 NAKIM ANZILZNE Ibrahim
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Dzoumogné cadastrées AS 184 A et AS 232 A du terrain titré N° 361 d'une superficie de 569 m^2,

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2022-0461 MMOUSSA ASSKANI et CHIFFAY Dhoimourati
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mitséni/BANDRABOUA cadastrée BL 134 A du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 354 m^2
 Mise en attente du jugement du Tribunal

- Dossier 2022-0474 HASSANI Nourou-Satifatou
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Dzoumogné cadastrées AW123 et AW 520 du terrain titré N° 1664 d'une superficie de 334 m^2

- Dossier 2022-0477 BOURA Soyha
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Bouyouni cadastrée BL 11 A du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 172 m^2
 Sous réserve d'un DA terrain situé à coté d'une ravine, à vérifier par la Brigade Foncière

- Dossier 2022 – 0529 DANIEL Bourhane
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain agricole sise à Dzoumogné cadastrée BE 2a du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 7630 m^2

- Dossier 2022-0092 DAOUD Marie, El Djanat
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Dzoumogné cadastrées AV 513 A et AV 595 A du terrain titré 361 d'une superficie de 163 m^2

- Dossier 2023-0099 RAFION Hayria
 - Classer sans suite pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AS 101 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 1500 m^2

- Dossier 2023-0100 Anibyal
 - Classer sans suite pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AS 102 du terrain titré N° 361 d'une superficie de1589 m^2

- Dossier 2023-101 RAFION Zaharay
 - Classer sans suite pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AS 100 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 2358 m^2

- Dossier 2023-0102 RAFION Daïbadji
 - Classer sans suite pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AS 0099 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 2386 m^2

- Dossier 2023-0103 RAFION Soifia
 - Classer sans suite pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AS 98 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 2652 m^2

- Dossier 2023-0104 RAFION El Hazadi
 - Classer sans suite pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AS 97 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 1996 m^2

- Dossier 2023-0105 RAFION Ridjali
 - Classer sans suite pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AS 95 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 1931 m^2

- Dossier 2023-0109 SAINDOU Nadhiri
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Handréma cadastrée AD 709 C du terrain non titré d'une superficie de 654 m^2

- Dossier 2023-0110 SAINDOU Oikidi
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Handréma cadastrée AD 709 B du terrain non titré d'une superficie de 638 m^2

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2023-0111 SAINDOU Fakihi
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Handréma cadastrée AD 709 B du terrain non titré d'une superficie de 658 m^2

- Dossier 2023-0112 SAINDOU Mandhui
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Handréma cadastrée AD 709 A du terrain non titré d'une superficie de 941 m^2

- Dossier 2023-0119 MAJANI Moicondro, Nafissa
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AV 595 A du terrain titré N° 361d'une superficie de 270 m^2

- Dossier 2023-0195 MARION Jacques, Eugène
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Dzoumogné cadastrée AT 62 du terrain titré N° 1690 d'une superficie de5389 m^2

- Dossier 2023-0320 MCHANGAMA Abchi, Ben
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AV 550 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 194 m^2

COMMUNE DE BANDRELE

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2018-0031 AMANA Chaharani
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Mtsamoudzou cadastrées AY 44 B, BL 48 B, AY 51 B, et BL 51 B du terrain titré N° 6004d'une superficie de 1793 m^2

- Dossier 2019-0089 SOULAIMANA MADI Fatima
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Bandrélé cadastrées AL 76 et AL 77 du terrain titré N° 586 d'une superficie de 200 m^2
 (Sous réserve de l'attestation du désistement)

- Dossier 2021-0045 BOURA MIRADJI Raïna
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Mtsamoudou cadastrée BL 42 C du terrain titré N° 6004 d'une superficie de 794 m^2

- Dossier 2021-0045 bis BOURA MIRADJI Mahamouda
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Mtsamoudou cadastrée BL 42 A du terrain titré N° 6004 d'une superficie de 794 m^2

- Dossier 2023-0297 ABDALLAH Abdoul Anziz et ABDALLAH Houmadi yOUSSOUF
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain rural sises à Bandrélé cadastrées AB 55 et AB 66 du terrain titré N° 1110 d'une superficie de 62769 m^2
 (Sous réserve d'un DA pour extraire la partie de zone à risque)

COMMUNE DE BOUENI
DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

Remarque : Aucun dossier n'a été inscrit à cette CPF

COMMUNE DE CHICONI
DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

Remarque : Aucun dossier particulier n'a été inscrit à cette CPF
COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 24 octobre 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2011-0309 DAHILOU Chadia et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Chirongui cadastrées AV 475 et AV 534 du terrain non titré d'une superficie de 342 m^2

- Dossier 2016-0271 LOUTOUFI Faïssoili et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Tsimkoura cadastrée AY 8 A du terrain non titré d'une superficie de 4386 m^2

- Dossier 2022-0448 TOUFAILI Moinamaoulida
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Malamani cadastrée AR 146 du terrain titré N° 4046 d'une superficie de 251 m^2.

- Dossier 2022-0449 TOUFAILI Thouraya
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Malamani cadastrée AR 159 du terrain titré N° 4027 d'une superficie de 312 m^2.

- Dossier 2022-0450 TOUFAILI Cmilla Moichoura
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Malamani cadastrée AR 142 du terrain titré N° 4027 d'une superficie de 311 m^2

- Dossier 2023-0121 MADI TAOIDOUDOU
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain agricole sises à Poroani cadastrées AC 967 A et AC 987 A du terrain titré N° 1675 d'une superficie de 1169 m^2.

COMMUNE DE DEMBENI

Remarque : la commune n'étant pas représentée, les dix-neuf dossiers inscrits sont reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

Remarque : la commune n'étant pas représentée, les deux dossiers inscrits sont reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE KANI-KELI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2019-0010 MOUSSA MCOLO Ramlati et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural sises à Kani-kéli cadastrée AT 39 B et AT 65 B du terrain non titré d'une superficie de 1784 m^2.

- Dossier 2022-0066 ATTOUMANI HAMIDOUNI Nizari
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Kani-Kéli cadastrée AD 822 du terrain titré N° 5563 d'une superficie de 119 m^2.

- Dossier 2022-0190 OMAR MOUSSA Aoussi
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à M'bouini cadastrée AT 18 du terrain non titré d'une superficie de 5224 m^2.

- Dossier 2022-0346 DJANFAR Balkini
 - Classer sans suite pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Kani-Kéli cadastrée AC 236 du terrain titré N° 8961 d'une superficie de 18318 m^2.(TITRE de l'Etat)

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 24 octobre 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2008-0343 OUSSENI Ibrahim et Consorts
 - Avis Favorable pour une vente des parcelles de terrain rural sises à Longoni cadastrées AE 56, 58, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 1910, 191, 192,193, 194, 195, 196, et 197 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 19 769 m^2.

- Dossier 2013-0539 ALI Ankoube
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Longoni cadastrée AD 208 F du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 1270 m^2.

- Dossier 2018-0116 JAOTREFY Flavien
 - Ajourné pour une vente des parcelles de terrain rural sises à Kangani cadastrées BS 246, 248, 249 du terrain titré N° 540 d'une superficie de 8154 m^2.
 - (Vérifier par la Brigade Foncière°

- Dossier 2022-0039 OUSSENI Mohamadi
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AD 863 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 284 m^2.

- Dossier 2022-0040 OUSSENI Safina
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AD 863 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 400 m^2.

- Dossier 2022-0041 OUSSENI Fatima
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AX/0154 et AD 864 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 426 m^2.

- Dossier 2022-0086 AHAMADI Salimou
 - Avis Défavorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AH 22 du terrain titré N° 8120 d'une superficie de 3361 m^2.
 (Parcelle située sous l'emprise du port de Longoni)

- Dossier 2022-0093 DAHALANI M'Déré et Consorts
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Koungou cadastrée AX 223 A du terrain titré N° 5833 d'une superficie de 294 m^2.

- Dossier 2022-0095 HOUSSENI Fatima
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AD 301 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 828 m^2.

- Dossier 2022-0181 DARIKAOUI BOURA Hadidja
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Longoni cadastrées AE 236 et AD 836 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 226 m^2.

- Dossier 2022-0333 BACOCO ATTOUMANI Roubouanti
 - Avis Défavorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AI 188 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 440 m^2.

- Dossier 2022-0334 MABOUROUKOU Youssouf Ben Ibrahim
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Trévani cadastrée AX 295 et 299 du terrain titré N° 5833 d'une superficie de 421 m^2.

- Dossier 2022-0335 MABOUROUKOU Oussria
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Trévani cadastrée AX 306 du terrain titré N° 5310 d'une superficie de150 m^2.

- Dossier 2022-0345 BACO OUSSENI Zahafati
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AD 765 du terrain titre N° 5157 d'une superficie de165 m^2.

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 24 octobre 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2022-0372 ENTREPRISE MAYOTTE MAINTENANCE INDUSTRIELLE ReprésentéE par Monsieur BACAR Irachi
 - ➢ Avis défavorable pour une location de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AP 106 du terrain titré N° 1548 d'une superficie de 30 236 m^2.

- Dossier 2022-0384 OMAR Nassur
 - ✓ Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AE 242 du terrain titre N° 1691 d'une superficie de 389 m^2

- Dossier 2022-0385 OMAR Ismael
 - ✓ Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AE 238 du terrain titre N° 1691 d'une superficie de 469 m^2

- Dossier 2022-0386 OMAR Nakidine
 - ✓ Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AE 237 du terrain titre N° 1691 d'une superficie de 367 m^2

- Dossier 2022-0388 OMAR Toibrani
 - ✓ Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AE 244 du terrain titre N° 1691 d'une superficie de 452 m^2

- Dossier 2022-0389 OMAR Mahamoud
 - ✓ Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AE 239 du terrain titre N° 1691 d'une superficie de 450 m^2

- Dossier 2022-0520 SAID Oussoufi
 - ✓ Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AL 342 du terrain titre N° 1691 d'une superficie de 368 m^2

- Dossier 2023-0162 SARL SERCOP représentée par RAFION Anthoumani
 - ✓ Ajourné pour une location de la parcelle de terrain agricole sise à Longoni cadastrée AC 105 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 10394 m^2
 (Courrier d'opposition de Monsieur Ali BACAR)

- Dossier 2023-0226 BAMCOLO Assani Saindou
 - ✓ Ajourné pour une vente des parcelles de terrain agricole sises à Longoni cadastrées AE 32 A, 71, 139 A, 212, 213, 214, et 215 du terrain titre N° 1691 d'une superficie de14 538 m^2
 (En attente de négociation des deux parties)

- Dossier 2023- 0254 MMF représenté par Monsieur ALI Bacar Mohamadi
 - ✓ Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain agricole sise à Longoni cadastrée AC 105 du terrain titre N° 1691 d'une superficie de 10 394 m^2
 (Négociation entre Ali BACAR et Madame Fatima M'DAHOMA)

COMMUNE DE MAMOUDZOU
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

Remarque : la commune n'étant pas représentée, les vingt-cinq dossiers inscrits seront reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

Remarque : la commune n'étant pas représentée, le seul dossier inscrit sera reporté en prochaine CPF

COMMUNE DE MTZAMBORO

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 24 octobre 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2021-0041 MADI Zaïtoune
 - ➢ Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à M'Tahara cadastrées AH 823 A et AH 893 A du terrain titré N° 3302 d'une superficie de 208 m^2

- Dossier 2022-0483 M'CHINDRA Radhia
 - ➢ Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mtsahara cadastrée AHA 228 du terrain non titré d'une superficie de 588 m^2

COMMUNE DE OUANGANI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2022-0269 RAVAOAY Issouf, Saïd
 - ✓ Avis défavorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Coconi cadastrées AD 74 A et AD 135 du terrain titré N° 202 d'une superficie de 414 m^2

- Dossier 2022-035 MLACHAHE Naslati
 - ✓ Avis défavorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Kahani cadastrée AT 504 du terrain titré N° 1548 d'une superficie de 30 236 m^2
 (Projet de la Commune)

- Dossier 2023-0143 NEOSENT SASU, représenté par Kassim FAIDALY
 - ✓ Ajourné pour une location de la parcelle de terrain agricole sise à Kahani cadastrée AS 19 A du terrain non titré d'une superficie de 4000 m^2
 (Attente précision du Directeur de la DARTM sur le projet)

- Dossier 2023-0147 TAMA YA LEO NA MESSO, représenté par HOULAME Mohamed
 - ✓ Avis défavorable pour une location des parcelles de terrain agricole sises à Kahani cadastrées AS 37, AS 38, AS 39, et AT 457 du terrain titré N° 80 d'une superficie de 8668 m^2
 (Terrain déjà occupé)

COMMUNE DE PAMANDZI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

Remarque : Remarque : la commune n'étant pas représentée, les onze dossiers inscrits seront reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE SADA

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2013-0496 DAROUSSI Fatima
 - ✓ Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Sada cadastrée AL 130 du terrain non titré d'une superficie de 1925 m^2
 - ✓ Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Sada cadastrée AL 128 du terrain non titré d'une superficie de 1044 m^2
 (Zone naturelle négociation entre l'occupant coutumier et la Commune de SADA)

- Dossier 2022-0136 SOULAIMANA Daouda
 - ✓ Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Sada cadastrée AL 128 du terrain non titré d'une superficie de m^2

- Dossier 2022-0238 ALI souoiyinda
 - ✓ Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mangajou cadastrée AM 352 B du terrain non titré N° 280 d'une superficie de 280 m^2

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 24 octobre 2023
ID : 976-229850003-20251021-DL21100228-DE

- Dossier 2022-0239 SOULAIMAN Anli
 - ✓ Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mangajou cadastrée AM 352 C du terrain non titré d'une superficie de 278m²

- Dossier ASP 20151 SAIDI Zaïnaba
 - ✓ Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain agricole sises à Sada cadastrées AR 166, AR 172, AR 173 (AR 277, AR 484 et AR 485 du terrain non titré d'une superficie de 7137 m²

- Dossier ASP 20152 ABAS ABDOU Saïndou
 - ✓ Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain agricole sises à Sada cadastrée AE 124 et AR 314 du terrain non titré d'une superficie de 3773 m²

COMMUNE DE TSINGONI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

Remarque : la commune n'étant pas représentée, les six dossiers inscrits seront reportés en prochaine CPF

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE SADA

DEMANDE DE CESSION GRATUITE OU DE VENTE

- Dossier 2023-0211 Commune de SADA, représentée par Houssamoudine ABDALLAH
 - ✓ Avis défavorable pour une vente des parcelles de terrain rural sises à Sada cadastrées AL 130 (terrain déjà occupé par Mme Fatima DAROUSSI – dossier 2013-0496)
 - ✓ Ajourné pour la parcelle AL 128

COMMUNE DE KANI-KELI

DEMANDE DE CESSION GRATUITE OU DE VENTE

- Dossier 2023-0224 Commune de KANI-KELI
 - ✓ Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain AD n°923, Titre 8800 pour une superficie de 130 m²

Après examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 12 heures 45

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

Salime MDERE

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17